

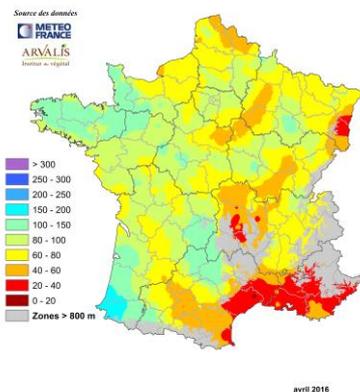
Semis de maïs : c'est parti !

Le temps sec du mois de mars a été favorable à la reprise des labours. Depuis, la pluviométrie enregistrée dans la région a tout arrêté et a pu lisser la surface des parcelles les plus battantes. La majorité des terres à maïs reste cependant à reprendre dès que le climat sera favorable. Si on se pose la question de la protection des semis contre les ravageurs du sol, voici quelques conseils.

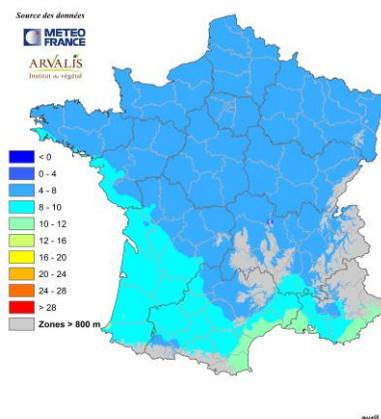
Evolution des labours favorable

Si l'hiver n'a pas été particulièrement rigoureux, les températures fraîches et la pluviométrie ont été suffisantes pour une évolution des labours. Le mois de mars frais et plutôt sec dans l'Est du pays a permis de commencer à reprendre les parcelles. On attend maintenant la fin de la période pluvieuse pour niveler les parcelles et semer dès que possible.

Cumul de précipitations (mm)
du 1er au 31 mars 2016



Température moyenne mensuelle (°C)
du 1er au 31 mars 2016



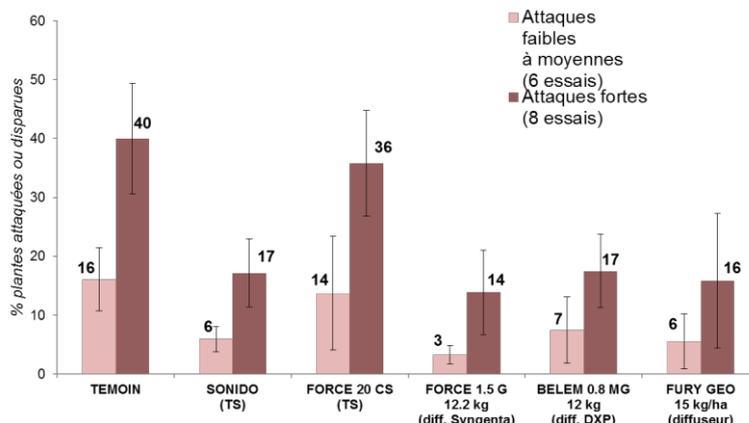
Les pluies de ces derniers jours :

Station météo	Pluies du 1 ^{er} au 10 avril	Pluie du 31 mars
Phalsbourg	17.8 mm	22.1 mm
Nancy	15 mm	7.1 mm
Metz	14.9 mm	10.3 mm
Saint Hilaire	11.2 mm	10.4 mm

Protéger contre le taupin, les parcelles à risque

La protection des semis commence par une évaluation des risques ravageurs du sol dont le taupin est le principal acteur. Sont considérées à risque taupins, les parcelles anciennes prairies retournées depuis une ou plusieurs années. En effet, l'année du retournement, les larves ont souvent suffisamment à manger dans la décomposition de la prairie pour laisser le maïs tranquille. Cela se gâte en N+2 et après, car la population bien nourrie l'année précédente se tourne alors vers le maïs. Bien sûr (mais sans garantie), les parcelles où il a déjà été repéré une attaque de taupins quel que soit l'espèce cultivée, sont à risque. Pour le risque de mouches des semis, on signale un facteur aggravant : la présence de substances organiques fraîches en cours de décomposition (fumier frais, couvert fraîchement incorporé). Un délai de deux mois entre apport/destruction et semis du maïs limite le risque de mouche des semis. Il n'est pas possible d'estimer le risque oscinies ou géomyzes. Pour les semis de cette année, deux nouvelles spécialités à base de **lambda-cyhalothrine** (famille des pyréthrinoides) viennent compléter la panoplie des solutions microgranulés déjà sur le marché (Force 1,5G, Belem 0.8Mg, Fury Géo) il s'agit des produits **Karaté 0.4Gr t Trika Expert**. Dans nos essais, ces deux spécialités ont la même efficacité que les autres microgranulés testés et cités ci-dessus.

Synthèse de 14 essais - maïs grain, maïs fourrage 2011-2015



Att. faibles	A	B	A	B	B	B
Att. fortes	A	B	A	B	B	B

Le produit **Sonido** appliqué en traitement de semences présente une efficacité correcte jusqu'au stade 5-6 feuilles du maïs, mais son niveau de protection décroît rapidement en cas d'attaque de taupins au-delà de ce stade de développement végétatif. En conditions difficiles après le semis, des défauts de sélectivité, légers retards à la levée voire pertes de plantes, ont parfois pu être observés. La téfluthrine appliquée en traitement de semences (**Force 20CS**) est moins efficace que lorsqu'elle est utilisée en microgranulés (Force 1.5 G) car la matière active migre peu dans le sol et peut être hors d'atteinte des larves. La performance des micro-granulés, **Force 1.5G**, **Belem 0.8 MG** et **Fury Gé**, est bonne mais reste liée à la qualité de l'application.

A l'implantation, tout ce qui favorisera une croissance rapide des jeunes plants de maïs sera bénéfique à la plante et diminuera les risques vis-à-vis des taupins : variété à bonne vigueur au départ, engrais starter localisé au semis...

Lutte contre les ravageurs au stade jeune : Quelle protection choisir ?

Spécialités commerciales (produit de référence) (dose maximale / hectare)	SONIDO	FORCE 20CS	FORCE 1,5G 12,2 kg	BELEM 0.8MG 12 kg	FURY GEO 15 kg	KARATE 0.4GR 15 kg	
Type de produit	Traitement de semences		Microgranulés appliqués avec un diffuseur				
Diffuseur recommandé	Non concerné		Diffuseur Syngenta	Diffuseur DXP	Tous diffuseurs	Diffuseur Syngenta	
Conditions d'application optimales	Pour un positionnement optimal des microgranulés, éviter les préparations grossières (avec mottes, cailloux, résidus, lit de semence soufflé, sol trop sec...)						
Homologués pour les usages :	Ravageurs du sol, mouches	Ravageurs du sol					
Intérêts techniques pour la protection contre :	Taupins	①		①			
	Scutigérelle	▲		②	▲	*▲②	
	Vers gris	▲	▲	▲①	①	▲①	
	Mouche des semis	*▲	?	+	+	+	*+
	Oscinie Géomyze	*	?	+	-	-	-
	Pucerons, cicadelles au stade jeune	-	-	-	-	-	-
Principales contraintes réglementaires	Densité maxi de semis : 110 000 gr./ha		Autorisé une année sur trois		ZNT 20 m Dispositif végétalisé permanent de 20 m	ZNT 20 m Dispositif végétalisé permanent de 20 m	
Prix indicatif / Ha (dose homologuée)	50 à 70 € selon densité de semis	~30 à 46 € selon densité de semis	~68-70 €	~44-46 €	~58-60 €	~63-65 €	

Légendes :

Usage homologué	++	Bonne
Usage non homologué	+	Moyenne
Usage à confirmer	+/-	Irrégulière
Contre la cible	+/-	Insuffisante
	-	Manque d'information
	?	

① Efficacité plus limitée en cas d'attaques tardives. Meilleure efficacité lors d'attaques précoces

② Protection insecticide à accompagner de mesures agronomiques adaptées

* à confirmer

▲ La firme phytopharmaceutique ne conseille pas l'utilisation du produit pour protéger la culture contre la cible. Le produit peut être appliqué sous la responsabilité de l'agriculteur.

Les appréciations concernant les efficacités sont renseignées à titre indicatif.